

CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Le lundi 17 juin 2024 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur
Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 13 juin 2024

PRESENTS :, BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal,
PERQUIS Loïc, , LEBRETON Alain DERRIEN Vianney, MURY Céline AUFFRAY Claudine, RIVOALLAN Marie-
Thérèse,

ABSENTS EXCUSES : ECOLAN Stéphane procuration à Colette GABORIAU, TOUDIC Daniel procuration à Gérard
BERHAULT, FOSSANI Véronique procuration à Marie-Thérèse RIVOALLAN, DE BRUYNE Fabrice BOCLAUD
ADAM Laura

secrétaire : Colette GABORIAU

DEL 2024 –50 DROIT DE PREEMPTION

- Parcelle A1298
Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de
préemption concernant la parcelle A1298.
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

DEL 2024 – 51 AMENAGEMENT DE LA RUE DES GRANITS – AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le maire rappelle le projet d'aménagement de la rue des Granits .

Le maire présente le cahier des charges, les travaux seront réalisés en une tranche ferme
tronçon de la salle polyvalente à la rue Jean Garnier et une tranche optionnelle de la rue
Jean Garnier jusqu'au salon de coiffure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le cahier des charges
- décide de lancer une consultation via la plateforme MEGALIS

DEL 2024 52 DEVIS ETUDE BÂTIMENT DE LA POSTE – DIAGNOSTICS AMIANTE PLOMB PARASITES

Monsieur Alain LEBRETON présente les devis reçus en mairie. 4 entreprises ont transmis
une offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition du cabinet Agenda
Diagnostics pour un montant de 2 052.00€TTC , hors analyse laboratoire qui s'élève à
50.00€ par prélèvement (matériau) et 180.00€ par prélèvement (enrobés).

2024 -053 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH DE QUEVERT

Madame Odile DOUILLET LE FAOU présente la convention :

La commune de QUEVERT possède un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) qui fonctionne les mercredis et durant les vacances scolaires, (hors vacances de Noël) . Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes. Plusieurs enfants domiciliés à LE HINGLE fréquentent régulièrement ce service.

Cette convention a pour objectif de permettre à la commune de LE HINGE de réserver un nombre de places pour les enfants domiciliés dans la commune. Elle est consentie pour la période du 2 septembre 2024 au 26 août 2025.

La commune de LE HINGLE s'engage à verser une participation de 15€ par journée et par enfant qui sera versée sur une base de 100 jours. Le montant de la participation financière de la commune s'élève à 3 525.00€.

Les familles domiciliées à LE HINGLE, fréquentant l'ALSH de Quévert bénéficieront en contrepartie du tarif commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de valider la convention
- Autorise le maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier .

2024 – 054 BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide au titre des opérations budgétaires de modifier certains comptes :

Budget commune

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| Article 2112 026 | Dépenses | + 2 000.00€ |
| Article 231 032 | Dépenses | - 2 000.00€ |

La secrétaire, Colette GABORIAU



Exécutoire du fait de son affichage en mairie
Et de sa transmission en Préfecture

LE HINGLE, le 24 juin 2024

Le maire Gérard BERHAULT

